

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 avril 2017
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le DIX du mois d'avril à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 avril 2017.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN (à partir du point 1.3), MATELIC, WATRIN, CORRADI, CANTELE, FICHTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. MULLER à M. FOURNIER
M. BOLTZ à M. MATELIC

Absent excusé : DROUIN (du point 1.1 au point 1.2 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER, Mme LIEBGOTT

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le Président demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 13 mars 2017.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2017-24- Concours « BE YOUR BOSS » - Edition 2017 – Partenariat avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'organiser la 3ème édition du concours « Be Your Boss » en partenariat avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle »,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, entre les deux Communauté de Communes.

1.2 DB 2017-25- Concours « BE YOUR BOSS » - Edition 2017 – Avenant au marché passé avec l'agence « ALTERNATIVE »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché passé avec la Société « Alternative » pour l'organisation de la 3ème édition du concours « Be Your Boss », afin de tenir compte des prestations supplémentaires nécessitées par la mise en œuvre d'un partenariat avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle ».

1.3 DB 2017-26- Concours « BE YOUR BOSS » - Edition 2017 – Acceptation de la participation financière des entreprises

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à accepter les dons des entreprises dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition du concours « Be Your Boss ».

1.4 DB 2017-27- Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Résolution de la vente d'un terrain à la SCI MICHAEL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE que la SCI MICHAEL, dont le siège est à CLOUANGE (57 185), devra s'acquitter de la somme de 18 830,10 € correspondant à l'abaissement du prix de vente qui lui a été consenti suite à une attribution de subvention dans le cadre de la vente de deux parcelles situées sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à CLOUANGE afin d'y installer un bureau d'études et de construire un bâtiment de stockage pour l'activité de la société LORRAINE GAZ SERVICE et sa filiale CHAUFFEO, cadastrées comme suit :
 - BAN DE CLOUANGE
 - o Section 4, n°188/1, d'une superficie de 1 758 m²
 - o Section 5, n°186/63, d'une superficie de 971 m²
 - o Soit une superficie totale de 2 729 m².
- DECIDE que la Communauté de Communes procèdera au rachat du terrain au prix auquel il a été cédé soit 43 936,90 € HT, étant précisé que la SCI MICHAEL supportera tous les frais liés à ce rachat.

2. LOGEMENT

2.1 DB 2017-28 – Programme Local de l'habitat 2012-2018 – Mise en œuvre de la procédure de révision en vue de l'élaboration d'un nouveau PLH

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en œuvre de la procédure de révision du PLH en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat,
- Et FIXE les modalités de révisions qui comporteront plusieurs phases comme indiquées ci-dessous :
 - Une phase de préparation :
 - o Evaluation du PLH 2011-2018.
 - Une phase d'élaboration :
 - o Définition des orientations et actions du futur PLH.
 - Une phase de validation :
 - o Arrêt du projet de PLH par le Conseil Communautaire (Bureau communautaire),
 - o Avis des conseils municipaux et du syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Messine,
 - o Nouveau passage en Conseil Communautaire (Bureau communautaire),
 - o Avis du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,
 - o Adoption du PLH en Conseil Communautaire (Bureau communautaire).

2.2 DB 2017-29 - Construction de 36 logements collectifs locatifs par la Société « Batigère/Sarel » à Marange-Silvange – Demande de la garantie d'emprunt – Acceptation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu les articles L5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le projet de contrat de prêt à passer entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 661 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer l'opération de construction neuve de 36 logements à Marange-Silvange, rue A. BRIAND.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	1 108 000 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	649 000 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée

Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>
---------------------------------------	---

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	650 000 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	254 000 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

2.3 DB 2017-30 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'Opération ravalement de façades, à un particulier et pour un montant total de 850,00 €
- Et DECIDE de procéder à son versement

2.4 DB 2017-31 – Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions susvisées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), à divers particuliers et pour un montant total de 4 264,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement

2.5 DB 2017-32 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions susvisées dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, à divers particuliers et pour un montant total de 1928,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

3. PETITE ENFANCE

3.1 DB 2017-33 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017/2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager les négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle en vue de la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2017-2020.

4. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 31/03/2017
- Tableau de bord financier au 31/03/2017
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 28/02/2017
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/03/2017
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/03/2017
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/03/2017
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/03/2017
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.



Appiché le 21/04/2017
Rombas, le 12 avril 2017,
Le Président

Lionel FOURNIER